

COMMUNE DE HUTTENDORF

Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 MARS 2024 à 20h00

sous la présidence de Monsieur Francis KLEIN, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 15
Conseillers présents : 12
Conseillers absents : 3 (dont 3 procurations)

Date de la convocation : 21 mars 2024

Présents : M. Francis KLEIN – Maire, M. Claude GRASSER, M. Martin LAUGEL – Adjoint, Mme Estelle DAUL, Mme Cindy LAEMMEL, M. Jean-François MUNIER, M. Cédric GUTHERTZ, Mme Carine MICHEL, Mme Nathalie LENGENFELDER, M. Ludovic BARTHEL, Mme Sophie SCHERRER, et M. Denis LANG.

Absents excusés avec procurations : M. Michel BARTH qui a donné procuration de vote à M. Ludovic BARTHEL, Mme Séverine FETTER qui a donné procuration de vote à Mme Estelle DAUL et M. Christophe NAGEL qui a donné procuration de vote à Mme Carine MICHEL.

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2024
- Approbation du compte administratif de la commune exercice 2023
- Approbation du compte de gestion de la commune exercice 2023
- Affectation du résultat exercice 2023 sur exercice 2024
- Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2024
- Approbation du budget primitif de la commune exercice 2024
- Lotissement « Les Vergers du Thiergarten – tranche4 » : Lot 1 TRABET – avenant n°1
- Subvention aux Restos du Coeur

Désignation d'un secrétaire de séance DE_2024_011

Monsieur le Maire propose que M. Martin LAUGEL soit nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE M. Martin LAUGEL secrétaire de séance**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 février 2024 DE_2024_012

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2024.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2024.**

Approbation du compte administratif de la commune – exercice 2023 DE_2024_013

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2023 qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées : 202 492,89 €
Recettes réalisées : 259 900,76 €
Résultat de l'exercice 2023 : 57 407,87 €

Excédent de clôture 2022 : 227 492,81 €

Résultat de clôture exercice 2023 : 284 900,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées : 46 408,88 €
Recettes réalisées : 66 595,69 €
Résultat de l'exercice 2023 : 20 186,81 €

Déficit de clôture 2022 : 5 737,61 €

Résultat de clôture exercice 2023 : 14 449,20 €

Sortie de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 de la commune.

Approbation du compte de gestion de la commune – exercice 2023 DE_2024_014

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 établi par le trésorier.

Affectation du résultat exercice 2023 sur exercice 2024 DE_2024_015

Au vu du compte administratif 2023, Monsieur le Maire propose de statuer sur l'affectation du résultat comme suit :

Vu l'excédent de 284 900,68 € de la section de fonctionnement,

Vu l'excédent de 14 449,20 € de la section d'investissement,

- 284 900,68 € au compte 002 en recettes de fonctionnement reporté.
- 14 449,20 € au compte 001 en recettes d'investissement reporté.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat telle qu'énoncée ci-dessus.

Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux d'imposition pour l'année 2024 DE_2024_016

Par délibération du 31 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 12,34 %

TFPB : 23,76 %

TFPNB : 35,02 %

Il est proposé au Conseil Municipal, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

TH : 12,34 %

TFPB : 23,76 %

TFPNB : 35,02 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition en 2024 et de les porter à :
- **TH : 12,34 %**
- **TFPB : 23,76 %**
- **TFPNB : 35,02 %**

Approbation du Budget Primitif de la commune - exercice 2024 DE_2024_017

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le budget primitif 2024 se résumant comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	738 536,68 €	738 536,68 €
Section d'investissement	497 615,88 €	497 615,88 €

Le budget et la note de synthèse sont joints en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 tel que présenté.

Lotissement « Les Vergers du Thiergarten – tranche 4 » : LOT 1 TRABET - avenant n°1 DE_2024_018

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le contexte mondial en matière sanitaire et politique a induit pour certains opérateurs économiques, des surcoûts importants liés notamment à la pénurie et à la hausse du prix des matières premières.

Compte tenu de la réalisation en plusieurs temps du chantier, avec notamment une période d'interruption du 14 avril 2020 au 2 août 2022, la clause d'actualisation prévue l'article 3 du C.C.A.P. n'a pas permis de répercuter l'évolution générale des prix sur le montant des travaux objet du marché.

Le montant de l'indemnisation à verser au titulaire du marché a été calculé sur la base de la formule d'actualisation prévue initialement et sur cette base, l'indemnisation s'élève à 11 102,49 € HT.

L'avenant est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE l'avenant n°1 du lot 1 attribué à l'entreprise TRABET pour un montant de 11 102,49 € HT.**

Subvention aux Restos du Cœur DE_2024_019

Actuellement, les Restaurants du Cœur font face à une conjoncture extrêmement difficile, marquée par la hausse des prix des carburants et des biens de consommation, ainsi que par une inflation élevée en 2023.

En 2023, les Restaurants du Cœur du Bas-Rhin ont apporté leur aide à 37 043 personnes, dont plus de 550 bébés, dans leurs centres d'activités répartis sur le département, allant de Lauterbourg à Sélestat. Ce soutien représente la distribution gratuite de 3 061 989 repas, soit une augmentation de 30% par rapport à l'année précédente.

Sur le département, la situation des plus démunis s'est encore aggravée avec une augmentation sans précédent, de près de 37% sur un an.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 200 € aux Restaurants du Cœur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE de verser une subvention de 200 € aux Restaurants du Cœur.**

La séance est close à 21h30.